

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Délibération n° CC-2023-100

**Objet de la délibération : ASSOCIATION INITIATIVE VAR - CONVENTION D'OBJECTIFS
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT

Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-7 relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions et l'article L1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1 définissant les subventions aux associations, dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les statuts de l'association INITIATIVE VAR du 15 mars 2018 ;

CONSIDERANT la compétence Développement Economique, Emploi et Formation exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que l'association « INITIATIVE VAR » a pour objet le financement et l'accompagnement de projets de création ou reprise d'entreprises, par l'octroi de prêts qui sont financés sur le fonds d'intervention propre à l'association ;

CONSIDERANT que l'association « INITIATIVE VAR » vient en aide à la création d'emplois dans une zone en tension ce qui renforce le côté social de son action ;

CONSIDERANT que l'association « INITIATIVE VAR » est membre du réseau « INITIATIVE France » ce qui implique le respect du cahier des charges très précis et qui représente un gage de sérieux et de pertinence de son travail ;

CONSIDERANT que les actions de l'association « INITIATIVE VAR » sur l'exercice 2023 décèleront et favoriseront l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise, au développement et à la croissance d'entreprises sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

CONSIDERANT la tenue de permanences, l'organisation de comités d'agrément et la validation de dossiers d'octroi de prêts permettant de maintenir ou créer des emplois sur le territoire ;

CONSIDERANT qu'une participation financière de la Communauté de l'Agglomération est sollicitée par courrier en date du 07 novembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat, ci-annexée, avec l'association INITIATIVE VAR pour l'année 2023 dans le cadre des actions qu'elle mène en faveur du territoire de la Provence Verte.
- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière, pour 2023, d'un montant de 38 679.06 euros, représentant un taux d'intervention de 3.51 % au bénéfice de l'association INITIATIVE VAR, sise 178, Avenue Vauban - 83000 TOULON, dont le budget total prévisionnel s'élève à 1 102 150 euros.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND